



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GDF SUEZ

20 septembre 2012

## Décision de mise en distribution de l'acompte sur dividende 2012

Le Conseil d'administration de GDF SUEZ qui s'est réuni hier a confirmé le paiement d'un acompte sur dividende de 0,83 € par action au titre de l'exercice 2012, qui sera versé le 25 octobre 2012 avec une date de détachement le 25 septembre 2012.

Comme annoncé le 2 avril 2012 et dans le cadre du financement de l'acquisition des minoritaires d'International Power, les actionnaires de GDF SUEZ auront exceptionnellement la possibilité de recevoir cet acompte sous forme d'actions.

L'option pour le paiement en actions pourra être exercée par chaque actionnaire via son intermédiaire financier du 25 septembre au 15 octobre 2012 inclus et s'appliquera au montant total de l'acompte sur dividende lui revenant. Le prix de souscription est de 16,86 € par action. L'Etat et Groupe Bruxelles Lambert se sont d'ores et déjà engagés à opter pour cette option comme ils l'avaient déjà fait pour le solde du dividende 2011. Le paiement du dividende ou la livraison des actions aura lieu le 25 octobre 2012. De plus amples informations sur le paiement du dividende en actions ou en numéraire figurent en annexe.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris acte, à l'effet de l'issue du Conseil d'hier, de la démission de M. René Carron, administrateur indépendant, et de M. Bruno Bézard, administrateur représentant de l'Etat.

Il a également approuvé la cooptation, à l'effet de l'issue du Conseil d'hier, de Mme Ann-Kristin Achleitner, Directeur scientifique du Center for Entrepreneurial and Financial Studies, Technische Universität de Munich (TUM), de nationalité allemande, en remplacement de M. Carron.

Gérard Mestrallet, Président Directeur général de GDF SUEZ, a déclaré: « *Par leur expérience, leur engagement et par la qualité de leurs travaux, René Carron et Bruno Bézard ont largement contribué à la bonne gouvernance et aux grandes orientations du Groupe. Je souhaite la bienvenue à Mme Ann-Kristin Achleitner, administrateur indépendant, dont la cooptation marque une nouvelle étape dans la diversification du Conseil d'administration du Groupe.* »

SIÈGE SOCIAL GDF SUEZ

Tour T1 - 1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 Paris La Défense cedex - France

Tél : +33 (0)1 44 22 00 00

GDF SUEZ - SA AU CAPITAL de 2 321 773 449 EUROS - RCS NANTERRE 542 107 651

[www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com)



## **À propos de GDF SUEZ**

*GDF SUEZ inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers pour relever les grands enjeux énergétiques et environnementaux : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d’approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l’utilisation des ressources. Le Groupe propose des solutions performantes et innovantes aux particuliers, aux villes et aux entreprises en s’appuyant sur un portefeuille d’approvisionnement gazier diversifié, un parc de production électrique flexible et peu émetteur de CO<sub>2</sub> et une expertise unique dans quatre secteurs clés : le gaz naturel liquéfié, les services à l’efficacité énergétique, la production indépendante d’électricité et les services à l’environnement. GDF SUEZ compte 218 900 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d’affaires en 2011 de 90,7 milliards d’euros. Coté à Bruxelles et Paris, le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Stoxx 50, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, ASPI Eurozone et ECPI Ethical Index EMU.*

### **Contact Presse :**

Tél France : +33 (0)1 44 22 24 35  
Tél Belgique : +32 2 510 76 70  
E-Mail : [gdfsuezpress@gdfsuez.com](mailto:gdfsuezpress@gdfsuez.com)

### **Contact Relations Investisseurs :**

Tél : +33 (0)1 44 22 66 29  
E-Mail : [ir@gdfsuez.com](mailto:ir@gdfsuez.com)



## **Avertissement**

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour l’achat ou la souscription de titres financiers aux Etats-Unis au sens du U.S. Securities Act de 1933 ou dans tout autre pays où une telle opération serait contraire à la réglementation applicable.

L’option de recevoir le paiement de l’acompte sur dividende en actions n’est pas ouverte aux actionnaires résidant au Japon, en Australie ou dans toute autre juridiction dans laquelle une telle option nécessiterait un enregistrement ou l’obtention d’une autorisation auprès d’autorités boursières locales. Les actionnaires résidant hors de France doivent s’informer des éventuelles restrictions locales et s’assurer qu’ils s’y conforment. Aux Etats-Unis, (i) l’option de recevoir le paiement de l’acompte sur dividende en actions n’est pas ouverte aux actionnaires résidents des Etats suivants : Arizona, Colorado, Utah et Wisconsin, (ii) dans l’Etat de Californie aux Etats-Unis d’Amérique, l’option pour le paiement de l’acompte sur dividende en actions ne sera ouverte qu’aux investisseurs institutionnels tels que définis à la Section 25102 (i) du Corporate Securities Law of 1968 et à la règle 260.102.10 qui y figure, et (iii) dans les autres Etats, d’autres restrictions peuvent s’appliquer, et les actionnaires sont tenus de s’informer de ses restrictions par leur propres moyens et de s’y conformer.

L’option de recevoir le paiement du solde du dividende en actions n’est pas ouverte aux porteurs de American depositary receipts (ADR).



## **ANNEXE : PAIEMENT DE L'ACOMPTÉ SUR DIVIDENDE 2012 EN ACTIONS OU EN NUMÉRAIRE**

Le Conseil d'administration de la société GDF SUEZ s'est réuni le 19 septembre 2012.

Ce Conseil a fixé le montant de l'acompte sur dividende pour l'exercice 2012 à 0,83 € par action.

Comme décidé par l'Assemblée générale du 23 avril 2012, chaque actionnaire pourra opter pour un paiement en actions ou en numéraire de l'acompte sur dividende étant précisé que cette option s'appliquera à la totalité du dividende lui revenant.

Le prix d'émission des actions nouvelles est de 16,86 € par action soit un montant égal à 90 % de la moyenne des cours d'ouverture lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution par le Conseil diminuée du montant de l'acompte sur dividende (0,83 €) et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier à compter du 25 septembre et jusqu'au 15 octobre 2012 inclus. A défaut d'exercice de l'option dans le délai précité, le dividende sera payé uniquement en numéraire. Si le montant auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire ne pourra recevoir que le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en numéraire versée par la société.

L'acompte sur dividende 2012 sera payé en numéraire ou en actions, selon l'option retenue, le 25 octobre 2012.

Le nombre total maximum d'actions ordinaires nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 111 885 759, représentant environ 4,8137 % du capital et 4,9229 % des droits de vote exerçables sur la base du nombre d'actions émises par la société au 18 septembre 2012.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2012, date du début de l'exercice en cours, et seront entièrement assimilées aux actions existantes. Elles comporteront donc les mêmes droits et restrictions que les actions ordinaires d'ores et déjà émises, tels que décrits dans les statuts de la société et le document de référence pour l'exercice 2011 disponible sur le site internet de la société ([www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com)). Elles feront l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur NYSE Euronext Paris.